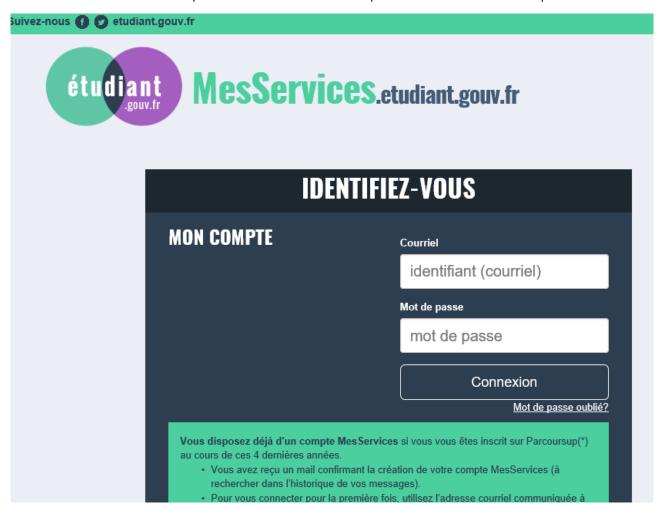
NOTICE POUR LE RÉGLEMENT DE LA CVEC Réinscription

- Cliquer sur ce lien: http://cvec.etudiant.gouv.fr/ et cliquer sur « obtenir mon attestation ».
- Entrer les identifiants que vous aviez choisi l'an passé lors de votre inscription sur ce site



- La procédure pour régler votre CVEC est ensuite la même que l'an passé. Merci de nous transmettre ensuite une copie de votre attestation CVEC par mail.

<u>Si vous avez fait votre demande avec un numéro INE provisoire l'an passé</u>, vous devez l'utiliser à nouveau (il est différent de celui qui vous a été attribué par l'Université. Vous pouvez le retrouver sur votre attestation CVEC de l'an passé).

En cas de besoin, vous pouvez contacter le secrétariat.